

**COMPTE-RENDU  
DE  
LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU  
23 JANVIER 2020 – 20 H 45**

**PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :**

- K. BIZANIER (excusée)
- S. MATHIEU (excusé)
- P. HUBERT (excusée)
- C. ZAMBUJO (procuration à J-M CUILLE)
- E. ARGOLAS (procuration à J. MATHIEU-CHARRE)
- B. ETTORI (procuration à J-C MAZAUDIER)

Date de convocation : 17/01/2019

Sous la Présidence de Jean-Claude MAZAUDIER.

Mme Karine PERROTIN a été nommée secrétaire.

Approbation du Compte-rendu Du 24 octobre 2019 : VOTE : UNANIMITE

---oooOOOooo---

**QUESTION RAJOUTEE A L'ORDRE DU JOUR**  
**Avec l'accord unanime des membres du Conseil Municipal**

- Demande DETR (complément) aménagement et sécurisation des voiries,
- Demande de subvention à la Région Occitanie – accessibilité mairie

**1°) droit de préemption urbain DIA section AN N°547 :**

D'une superficie de 488 m<sup>2</sup> - le Pont d'Arnassan lot 14

Vendeur : GGL AMENAGEMENT  
Acheteur : VALLAT Brice

Résultat du vote : Pour : 0 ; Contre : 14 ; Abstentions : 0

**2°) droit de préemption urbain DIA section AE N°452 et 81 :**

D'une superficie de 29 et 143 m<sup>2</sup> - av. E Martin et 39 rue du Galafres

Vendeur : SCI VHTH  
Acheteur : Mme Claire JACOBO

Résultat du vote : Pour : 0 ; Contre : 14 ; Abstentions : 0

### **3°) droit de préemption urbain DIA section AN N°416 :**

D'une superficie de 171 m<sup>2</sup> - 341 rue des Terres Noires

Vendeur : M et Mme GUILLAUMET Jérôme  
Acheteur : M ; ALTERIO Éric

Résultat du vote : Pour : 0 ; Contre : 14 ; Abstentions : 0

### **4°) droit de préemption urbain DIA section AD N°76:**

D'une superficie de 200 m<sup>2</sup> - rue de la Cave

Vendeur : Consorts MATHIEU-CHARRE  
Acheteur : M. EGIDO

*(Monsieur Jacques MATHIEU-CHARRE ne prend pas part au vote)*

Résultat du vote : Pour : 0 ; Contre : 13 ; Abstentions : 0

### **5°) approbation de la Convention de partenariat avec le CFA des métiers territoriaux pour l'accueil et la formation d'une apprentie :**

Concerne Mme GAYET Anaïs du 01/09/2019 au 31/08/2021.  
CAP accompagnement éducatif petite enfance – MFR CASTILLON DU GARD  
Coût 3000 € pour la formation payable en 3 fois.  
L'autorisation est donnée au Maire ou à son Adjoint délégué à signer la convention.

Résultat du vote : Pour : 14 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

### **6°) Motion de soutien à la filière vigne et vin français :**

Considérant la décision de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) d'autoriser les USA à prendre des mesures de rétorsions commerciales dans l'affaire des subventions illégales accordées au groupe Airbus, notamment par la France ;

Considérant la décision des USA de taxer les vins tranquilles français à hauteur de 25 % de leur valeur ;

Considérant que cette décision est inique car la filière vin est étrangère au conflit de l'aéronautique et est donc une victime collatérale ;

Considérant les menaces des USA de soumettre à brève échéance l'ensemble des vins, vins mousseux et eaux-de-vie français importés sur leur territoire à des droits allant jusqu'à 100 % de leur valeur ;

Considérant que ces décisions anéantiraient la position des vins français sur ce marché et auraient des répercussions économiques désastreuses et sans précédent à court et long terme pour nos territoires ;

Considérant que la filière vin et eaux-de-vie permet de diminuer le déficit commercial de la France de plus de 10 milliards, qu'elle représente ainsi le second poste excédentaire de la balance commerciale après l'aéronautique ;

Considérant que ce score à l'export est réalisé par près de 6 000 entreprises ; que cela bénéficie directement et indirectement à 80 000 exploitations viticoles qui dynamisent les territoires concernés en faisant travailler leurs fournisseurs et l'ensemble des commerçants et artisans qui y sont installés ;

En conséquence, les élus du Conseil municipal demandent à Monsieur le Président de la République française :

- De faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la catastrophe économique qui s'annonce et qui serait la conséquence de décisions nationales et notamment de réfléchir à une suspension provisoire de la taxe dite « GAFA » en vue de trouver un compromis à l'OCDE ;
- De reconnaître à la filière vin le statut de victime dans le conflit AIRBUS et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vins touchées par les représailles américaines.

Résultat du vote : Pour : 14 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

### **7°) PASSEPORTS ETE 2020 – indication du prix de vente :**

Le passeport « été » sera vendu 26 € 50 – 7 passeports ont été commandés à la ville de Nîmes pour la saison 2020 pour les jeunes de la commune de 13 à 23 ans

Résultat du vote : Pour : 14 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

### **8°) ECOLES NUMERIQUES – demande de fonds de concours à NIMES METROPOLE :**

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de remplacer un ordinateur à l'école élémentaire, devenu trop vétuste. Il faut également acheter de nouveaux stylets pour les TBI (stylets pour les enseignants et pour les élèves).

Dans ce cadre, il est possible d'obtenir un Fonds de concours de Nîmes Métropole, au titre de la thématique « Écoles numériques ».

Le montant total des dépenses du projet s'élève à 846 € HT. Aucune autre subvention ne peut être obtenue pour ce projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de Fonds de concours auprès de Nîmes Métropole pour ce projet « Écoles numériques »

Résultat du vote : Pour : 14 ; Contre : Abstentions : 0

### **9°) CITY PARC – demande de fonds de concours à NIMES METROPOLE :**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la création du City Parc (Espace multisports), il est possible d'obtenir un Fonds de concours de Nîmes Métropole, au titre de la thématique « Sports ».

Le montant total des dépenses du projet s'élève à 46 796 € HT. Une subvention va être demandée à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, d'un montant possible de 10 000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de Fonds de concours auprès de Nîmes Métropole pour la création d'un espace multisports.

Résultat du vote : Pour : 14 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

## **10°) CITY PARC – demande de subvention à la Direction Départementale de la Cohésion sociale :**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la création du City Parc (Espace multisports), il est possible d'obtenir une subvention de la part de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Gard.

Il souligne que cet espace, outre sa fréquentation libre par les habitants, pourra également être utilisé par les écoles, les associations et le centre de loisirs.

Il donne lecture du programme détaillé des travaux et précise que le coût estimatif de cette opération s'élève à la somme de 46 796 € HT.

Le plan de financement s'établirait ainsi :

- Fonds de concours Nîmes Métropole : 18 398 €
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale : 10 000 €
- Autofinancement : 18 398 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le plan de financement ci-dessus et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une demande de subvention auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, représentant 21,37 % du HT soit 10 000 €, pour la création d'un espace multisports la signature de tout document relatif à cette affaire.

Résultat du vote : Pour : 14 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

## **11°) AMENAGEMENT DE LA MAIRIE – demande de fonds de concours à NIMES METROPOLE :**

Monsieur le Maire rappelle le projet de ré aménagement du rez-de-chaussée de la Mairie : mise en conformité accessibilité handicapés et rénovation de l'accueil.

La société CLN Architecture a fourni un avant-projet ainsi qu'une estimation du montant des travaux, de 58 040 € HT, plus les honoraires de maîtrise d'œuvre et de bureau de contrôle pour 8 800 € HT, et l'installation de matériel de dématérialisation d'affichage légal (4 500 € HT), **soit un montant total de 71 340 € HT.**

Il est possible d'obtenir un Fonds de concours de Nîmes Métropole, au titre de la thématique « Rénovation de bâtiments communaux ».

Un dossier de demande de subvention sera également déposé auprès de l'Etat (DSIL) et de la Région Occitanie, pour la partie « accessibilité ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de Fonds de concours auprès de Nîmes Métropole pour l'aménagement de la Mairie (mise en conformité accessibilité handicapés et rénovation de l'accueil).

Résultat du vote : Pour : 14 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

## **12°) AMENAGEMENT DE LA MAIRIE – demande de subvention à l'Etat (DSIL) :**

Monsieur le Maire rappelle le projet de ré aménagement du rez-de-chaussée de la Mairie : mise en conformité accessibilité handicapés et rénovation de l'accueil.

La société CLN Architecture, a fourni un avant-projet ainsi qu'une estimation du montant des travaux, de 58 040 € HT, plus les honoraires de maîtrise d'œuvre et de bureau de contrôle pour 8 800 € HT, et l'installation de matériel de dématérialisation d'affichage légal (4 500 € HT), **soit un montant total de 71 340 € HT.** La part des dépenses éligibles (relatives à l'accessibilité) seraient de 27 443 € HT.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- Subvention État (DSIL 2020) : 11,54 % soit 8 233 €
- Subvention Région Occitanie : 11,54 % soit 8 233 €
- Fonds de concours Nîmes Métropole : 38,46 % soit 27 437 €

- Autofinancement : 38,46 % soit 27 437 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- donne un avis favorable à la réalisation de ces travaux ;
- approuve le plan de financement prévisionnel ;
- autorise M. le Maire à déposer un dossier de demande de subventions auprès de l'État, dans le cadre de la DSIL 2020, à hauteur de **11,54 % (30 % des dépenses éligibles) soit 8 233 €.**

Résultat du vote : Pour : 14 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

### **13°) NIMES METROPOLE – traditions régionales 2020 – convention de partenariat à passer :**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que Nîmes Métropole, dans le cadre de la mise en œuvre du projet culturel adopté par l'Assemblée communautaire par délibération en date du 2 décembre 2019, souhaite aider les communes membres à programmer des spectacles, des concerts et autres prestations culturelles.

Pour cela, un partenariat est proposé, entre Nîmes Métropole et les communes membres, dont les termes sont consignés dans une convention.

Cette convention prévoit, entre autres, les engagements de Nîmes Métropole (proposition de spectacles, prise en charge des frais...) et ceux de la commune (respect de la programmation, prise des dispositions règlementaires et techniques, mise à disposition de sites, prise en charge de frais de restauration...).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Approuve le projet de convention de partenariat à intervenir entre Nîmes Métropole et la commune de St Chaptes pour la mise en place d'actions de soutien aux manifestations traditionnelles pour l'année 2020 ;
- Dit que les crédits nécessaires au règlement des dépenses prévues seront inscrits au budget 2020 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Résultat du vote : Pour : 14 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

### **14°) QUESTION RAJOUTEE : aménagement et sécurisation de voirie (Av. de la République) demande de DETR :**

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 12 décembre 2019, concernant la demande de DETR pour les travaux de voirie. La délibération n'étant pas assez détaillée, il convient d'apporter des précisions sur les montants prévisionnels par tranches :

#### **TRANCHE 1**

Montant des travaux et maîtrise d'œuvre : **539 895 € HT**

Plan de financement :

Département	DETR	Région	Nîmes Métropole	Auto-financement
189 394 €	125 847 €	54 760 €	35 673 €	134 221 €

#### **TRANCHE 2**

Montant des travaux et maîtrise d'œuvre : **604 512 € HT**

Plan de financement :

Département	DETR	Région	Nîmes Métropole	Auto-financement
239 545 €	158 963 €	63 284 €	45 147 €	97 573 €

## TOTAL PROJET (TRANCHES 1 ET 2)

Montant des travaux et maîtrise d'œuvre : 1 144 407 € HT

Plan de financement :

Département	DETR	Région	Nîmes Métropole	Auto- financement
428 939 €	284 810 €	118 044 €	80 820 €	231 794 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- donne un avis favorable à la réalisation de ces travaux ;
- approuve les plans de financement prévisionnel par tranche et global ;

Et autorise M. le Maire ou son représentant à déposer un dossier de demande de subventions auprès de l'État, dans le cadre de la DETR 2020 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), pour la première tranche des travaux

Résultat du vote : Pour : 14 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

### 15°) QUESTION RAJOUTEE : demande de subvention à la Région Occitanie pour la mise en accessibilité de la Mairie :

Monsieur le Maire rappelle le projet de ré aménagement du rez-de-chaussée de la Mairie : mise en conformité accessibilité handicapés et rénovation de l'accueil.

La société CLN Architecture, a fourni un avant-projet ainsi qu'une estimation du montant des travaux, de 58 040 € HT, plus les honoraires de maîtrise d'œuvre et de bureau de contrôle pour 8 800 € HT, et l'installation de matériel de dématérialisation d'affichage légal (4 500 € HT), **soit un montant total de 71 340 € HT**. La part des dépenses exigibles (relatives à l'accessibilité) est de 27 443 € HT.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- Subvention État (DSIL 2020) : 11,54 % soit 8 233 €
- Subvention Région Occitanie : 11,54 % soit 8 233 €
- Fonds de concours Nîmes Métropole : 38,46 % soit 27 437 €
- Autofinancement : 38,46 % soit 27 437 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- donne un avis favorable à la réalisation de ces travaux ;
- approuve le plan de financement prévisionnel ;
- autorise M. le Maire ou son représentant à déposer un dossier de demande de subventions auprès de la Région Occitanie, à hauteur de **11,54 % (ou 30 % des dépenses éligibles) soit 8 233 €**.

Résultat du vote : Pour : 14 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- le prochain conseil municipal aura lieu le 27 février prochain.

---oooOOOooo---

Compte-rendu établi par Madame Karine PERROTIN, secrétaire de séance.

---oooOOOooo---